

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

**N° 322 : STRATEGIE TOURISTIQUE 2024-2027 DU PAYS DE CHALONS EN
CHAMPAGNE – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA MISE
EN PLACE D'UNE CHARTE GRAPHIQUE TOURISTIQUE**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCADELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCADELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

ACTE REÇU LE
24 AVR. 2024
PREFECTURE DE LA MARNE

Rapport de Monsieur le président :

En décembre 2022, Le Bureau du PETR a proposé de former un groupe de travail dédié au tourisme regroupant élus et techniciens à l'échelle du Pays avec l'Office du Tourisme (OT), afin de formaliser des propositions sur les sujets suivants :

- Les axes de travail communs dans le domaine touristique à l'échelle du Pays.
- Les modalités d'élargissement du territoire de compétence de l'OT à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.
- Les moyens humains et financiers à mettre en œuvre.
- Les modalités de portage juridique.

A ce titre, plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

Etape 1 : Diagnostic réalisé fin juin 2023 ciblé sur :

- * Les déplacements touristiques (tourisme vert, pistes cyclables, chemins de randonnées).
- * Les hébergements existants sur le territoire.
- * Les points d'intérêts (patrimoine, les lieux d'accueils et de visites, musées).
- * Les grands événements du territoire (comme la Foire de Châlons par ex.).

Etape 2 : Identification des enjeux et finalisation des objectifs à l'échelle du pays.

Etape 3 : Inscription d'une feuille de route et des priorités retenues par le Pays dans un document cadre (convention partenariale ; convention d'objectifs) validés par les partenaires (OT, AUDC, ...) et collectivités (Pays, EPCI, communes...) à l'automne 2023.

Cette convention cadre a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties afin :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,
- d'assurer la promotion touristique,
- de contribuer au développement de l'offre d'hébergement touristique,
- de contribuer à coordonner les interventions des acteurs locaux et des divers partenaires du développement touristique du territoire,
- d'accompagner des porteurs de projets et apporter son concours à la réalisation d'événements,
- de mettre en place des études et statistiques de suivi dans le cadre de l'observatoire du Tourisme du territoire,
- de réfléchir à la création de produits touristiques à l'échelle du Pays.

L'un des premiers axes de travail à l'échelle du Pays sera de définir et mettre en place une charte graphique permettant d'identifier et d'affirmer l'offre touristique du Pays et de travailler sur une déclinaison en matière de signalétique à adopter sur l'ensemble de l'offre proposée.

Outre les groupes de travail mis en place pour réfléchir et définir cette charte et identité propre au Pays, il sera fait appel à un prestataire extérieur afin de formuler des propositions en termes d'image et de déclinaison graphique (carte, signalétique, logo...).

Calendrier prévu

- Début de projet : juin 2024
- Durée du projet : juin 2025

Dépenses prévisionnelles

COUT ESTIME : 20 000€ HT

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montant	Financiers sollicités	Aides sollicitées	% sollicité
	HT			
Stratégie touristique - mise en place charte graphique	20 000 €	FEADER/LEADER	12 800 €	64%
		REGION		
		Autofinancement	7 200 €	36%
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	20 000 €	TOTAL FINANCEMENTS PREVUS	20 000 €	100%

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,
VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024,
Vu le Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027,
VU la délibération n° 307 du 14 novembre 2023, d'approbation de modalités de conventionnement Leader entre le GAL PETR Pays de Châlons-en-Champagne et l'Autorité de Gestion Régionale,
VU la stratégie du Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne,
VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2023 sélectionnant le Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne,
VU la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 du 22 janvier 2024,
VU les articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,
Vu le projet de délibération soumis à son examen,

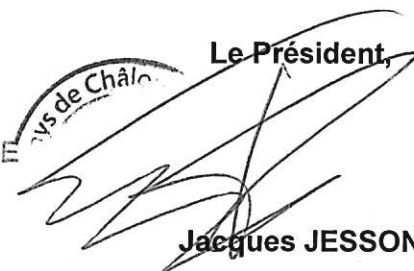
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 et tout document afférent,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE
 24 AVR. 2024
 PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,

 Jacques JESSON